

APPRENDRE À NAGER :

un objectif commun pour les ministères JS et EN



© Jean-Marie Hervé Kinsp

« Savoir nager » au Ministère de l'Éducation Nationale, « J'apprends à Nager » au Ministère des Sports : la priorité donnée à l'apprentissage de la natation est affichée. Mais comment se traduit-elle en actes ?

Bien avant l'arrivée de Roxana Maracineanu à la tête du ministère, la lutte contre les noyades était une priorité à Jeunesse et Sports. En plus des actions de prévention/information/contrôle menées par les professeurs de sport auprès des structures proposant des activités aquatiques et nautiques pour les mineurs, le ministère des sports soutient financièrement (subventions CNDS) plusieurs types de projets.

Les stages d'apprentissage

Depuis 2015, près de 2 200 associations et collectivités ont été subventionnées par le CNDS (Centre National de Développement du Sport) pour mener des actions au titre du dispositif « J'apprends à nager » pour un montant de 8,3 M.

Plus de 310 000 enfants de 6 à 12 ans, résidant dans des zones urbaines ou rurales carencées, ont ainsi bénéficié de stages d'apprentissage de la natation gratuits. Cette année, les stages d'aisance aquatique pour les enfants de 4-5 ans pourront aussi être soutenus.

En 2019, une enveloppe de 3 M € est réservée au niveau national ; elle était de 1,5 M en 2018 et 2,5 M en 2017.

La construction/rénovation d'installations

Depuis 2015, le CNDS a accordé plus de 50 M € pour soutenir 109 projets de création/réhabilitation/mise en accessibilité de centres aquatiques et piscines sur tout le territoire (métropole et outre mer). Si certains projets ont été financés à hauteur de quelques

dizaines de milliers d'euros (mise en accessibilité), d'autres ont été aidés par une subvention de 1 M.

En 2019, sur l'enveloppe de 20 M € destinés à financer des travaux de construction d'équipements sportifs neufs en territoires carencés, les projets intégrant un bassin d'apprentissage de la natation ou concernant un bassin mobile d'apprentissage seront prioritaires.

Pour le SNEP-FSU, l'apprentissage de la natation est une priorité et il convient d'encourager toutes les initiatives allant dans ce sens. Pour autant, le « savoir nager » doit être accessible à tous ; il devrait donc être mis en œuvre dans les programmes obligatoires via l'EPS, ce qui suppose d'avoir des piscines à proximité des établissements scolaires et accessibles à moindre coût. Il convient donc de renforcer le soutien à la construction et la réhabilitation de bassins permettant l'apprentissage de la natation. ■

gwenaelle.natter@snefsu.net

CNDS & PISCINES	2018	2017	2016	2015
Nbre projets retenus	25	28	30	26
Montant accordé	11 235 996	15 070 900	10 140 280	13 801 900

HARO SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES !

Suivant l'adage bien connu « Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage », le rapport remis à Gérald Darmanin par l'Inspection générale des finances tombe à pic pour tenter de jeter une fois de plus l'opprobre sur les agent-es publics, au moment de la présentation du projet de la loi dite de « transformation de la fonction publique ». Les fonctionnaires seraient détenteurs de prétendus privilèges ! La ficelle est vraiment trop grosse pour être honnête !

Selon ce rapport, sur 1,1 million d'agent-es audité-es dans la fonction publique d'Etat, 190 000 agent-s ne feraient pas 35 heures et ce, sans justification...

Or, le rapport annuel sur l'état de la fonction publique (sources de l'INSEE) souligne à l'inverse, que la durée effective de travail des agent-es de l'État est de 1 637h (1 749 pour les temps pleins), portant la durée hebdomadaire entre 39 et plus de 41 heures.

Si des discussions doivent s'ouvrir sur le temps de travail dans la Fonction publique, c'est sur la base d'un diagnostic sérieux et partagé et sur tous les sujets affairant au temps de travail : compensation de contraintes, temps formels ou informels non comptabilisés, heures supplémentaires non payées, organisations des services, conditions de

travail, prise en compte des évolutions du travail liées aux besoins des usager-es, amplitudes réelles de service et temps contraints...

Cette manœuvre gouvernementale consiste à justifier sa prévision de 120 000 suppressions d'emplois ! Car, selon ce rapport, si on « revenait » aux 35 heures pour ces agent-es de l'État, ajoutés à ceux de la Fonction publique territoriale, cela porterait le nombre à 65 000 suppressions possibles. Ce rapport permet donc au Ministre de l'action et des comptes publics de justifier la moitié des suppressions de postes prévues par le gouvernement !

Ces manœuvres présentent, une fois de plus, la Fonction publique uniquement comme une dépense ou du gaspillage.

Le gouvernement ferait bien de demander un rapport sur les richesses produites dans notre pays grâce aux 5,3 millions d'agent-es de la Fonction publique. Il est donc temps que cesse cette stigmatisation et de reconnaître le travail et l'engagement quotidien des fonctionnaires, qui exercent dans des conditions souvent bien difficiles au service de l'intérêt général.

#StopMépris ■

polo.lemonnier@snefsu.net